

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021 VALANT COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un et le huit du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 2 – Sophie MOURARET à Patrick CORTIAL – Marc VACHERESSE à Philippe ROUX

Secrétaire de séance : Yves BOIRON

En début de séance, le compte rendu du Conseil Municipal du 30 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/OBJET : Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais de personnel laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il rajoute que le contrat actuel liant la commune avec la compagnie CNP assurances avec l'intermédiaire de SOFAXIS se termine le 31 décembre 2021.

A l'issue de la procédure négociée, la candidature de la Compagnie CNP assurances avec l'intermédiaire de SOFAXIS a été retenue pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et SOFAXIS :

- pour les agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL au taux de 6.47 %,
- pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public au taux de 0.95 %.

2/OBJET : Création-suppressions d'emplois

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, suite à des mouvements de personnels, décident de mettre à jour le tableau des emplois de la commune par la suppression :

- d'un emploi d'attaché principal à temps complet,
- d'un emploi d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 17 h ½.

et la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet (35 h).

3/OBJET : Classe ULIS – Commune de JOYEUSE

Le Maire rappelle que par délibération en date du 11 juin 2018, la commune a accepté la scolarisation des enfants de la commune en classe ULIS à l'école de JOYEUSE. Cette délibération couvrait les années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020. Un enfant de la commune est toujours scolarisé dans cette classe. Le montant de la participation pour l'année scolaire 2020/2021 s'élève à 542.86 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit son accord pour la scolarisation des enfants de la commune en classe ULIS à l'école de JOYEUSE.

Cette délibération sera reconduite pendant toute la durée de la scolarisation de cet élève.

4/OBJET : Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que selon les instructions de la comptabilité publique, il convient d'amortir les participations versées au SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) dans le cadre des travaux d'éclairage public, imputées au compte 2041582 (subventions d'équipement versées – bâtiments et installations). Il rappelle que la compétence éclairage public est transférée au SDE07 depuis le 22 avril 2021.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics à 15 ans pour le compte 2041582.

5/OBJET : Avis sur les ouvertures dominicales des commerces 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2022 pour les commerces de détail à dominante alimentaire aux dates suivantes :

- . 3, 10, 17, 24 et 31 juillet 2022
- . 7, 14, 21 et 28 août 2022
- . 4, 11 et 18 décembre 2022

Ces dates ont été transmises à la Communauté de Communes pour avis et ont fait l'objet d'un avis favorable du bureau exécutif de la CCBA le 27 octobre dernier.

Ces dates seront confirmées et notifiées par un arrêté du Maire.

6/OBJET : Aliénation d'une portion de chemin rural quartier Les Chiffaux après enquête

Par délibération en date du 3 février 2021, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de chemin rural quartier Les Chiffaux.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 septembre 2021 au 22 septembre 2021 inclus.

Vu le registre d'enquête,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 29 septembre 2021,

Considérant que les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la procédure,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de désaffecter la portion de chemin rural objet de l'enquête, située quartier les Chiffaux, d'une contenance de 73m² en vue de sa cession ;
- fixe le prix de vente dudit chemin à 3 € le m² ;
- dans le cadre de la poursuite de la procédure, autorise le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains en vue d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire jusqu'à son terme.

7/OBJET : Aliénation d'une portion de chemin rural quartier La Vernade après enquête

Par délibération en date du 3 février 2021, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de chemin rural quartier La Vernade en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 septembre 2021 au 22 septembre 2021 inclus.

Vu le registre d'enquête,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 29 septembre 2021,

Considérant que les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la procédure,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de désaffecter la portion de chemin rural objet de l'enquête, située quartier la Vernade, d'une contenance de 278 m² en vue de sa cession ;
- fixe le prix de vente dudit chemin à 3 € le m² pour ce qui concerne la portion à usage de chemin privé (245 m²) ;
- pour ce qui concerne l'emprise constructible de cette portion de chemin (33 m²), après débats, il est décidé que le prix serait fixé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal compte tenu que nous ne disposons pas de l'ensemble des coûts relatifs à cette procédure.
- dit qu'une servitude sera établie avec le SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et Eau) pour l'entretien du collecteur d'assainissement qui se situe sur l'emprise de « l'ex chemin rural » ;

- dans le cadre de la poursuite de la procédure, autorise le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains en vue d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire jusqu'à son terme.

La construction déjà éditée sur une portion du chemin rural objet de la présente délibération devra être régularisée par le dépôt d'une autorisation d'urbanisme. Sébastien MATHON précise que cette régularisation pourra intervenir à l'issue de la procédure de déclassement du chemin.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **DIA :** (Déclarations d'Intention d'Aliéner)

12 dossiers reçus en Mairie et à transmettre à la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Pas de préemption par la commune.

➤ **DATES :**

- Cérémonie du 11 novembre à 11 h suivie du verre de l'amitié.
- Jeudi 25 novembre à 20 h 30 à l'Espace Maurice Champel : projection du film « La Bergère des glaces ». Film tourné au Ladakh et présenté par sa réalisatrice.
Ce même jour, l'après-midi, film projeté pour les scolaires des 2 écoles « Grandir au Ladakh ».
- Dimanche 12 décembre : repas des aînés à l'espace Maurice Champel.
- Apéritif de Noël pour les employés communaux et les élus : jeudi 16 décembre à 19 h 00 à l'espace Maurice Champel.
- Jeudi 20 janvier 2022 à 19 h 00 vœux du Maire à l'espace Maurice Champel.

➤ Les fiches actions des principaux travaux d'investissement du mandat ont été transmises aux services de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas : City-stade, stade synthétique, rénovation du parvis de l'Eglise, maison des associations dans l'ancien presbytère, gymnase. Ces projets ont également été présentés le 25 octobre dernier à Fabrice BRUN, Député et Conseiller Régional. Les services de la sous-préfecture de Largentière ont été saisis pour une demande de rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet pour la présentation des projets communaux (24/11/2021 à 15 h 00).

➤ Les travaux de réfection des deux courts de tennis ont commencé.

➤ Les illuminations de Noël seront mises en place le 29 novembre par les employés municipaux. Le sapin situé derrière la Mairie, à proximité de l'école des Champs et de la crèche, sera décoré. Un essai de projection d'une animation lumineuse de Noël a été effectué sur la façade de l'école privée. Le devis pour cette prestation n'a pas encore été reçu (la décision de réaliser cette projection sera prise à l'issue).

Martine MARION regrette que les ronds-points ne soient pas décorés, notamment celui situé vers le Centre Leclerc. Il n'est pas sûr que les ronds-points soient équipés d'une alimentation électrique (point à vérifier).

➤ La restitution de l'étude de faisabilité de la voie verte par les services de la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas) sera présentée au mois de décembre.

Cinq points délicats ont été recensés sur la commune : viaduc de la Mûre, traversée du rond-point de la Maison Médicale, accès vers la boucherie Moulin, traversée de la RD153 et vers le centre équestre les Kiwis.

➤ La commune a accueilli une personne en Travail d'Intérêt Général (TIG) pendant 3 semaines. Elle a principalement désherbé le cimetière pendant la période de Toussaint.

INTERVENTIONS DES ELUS

➤ **Dominique CADET** : Les personnes de la commune âgées de 70 ans et plus ont été destinataires du courrier pour : le repas des aînés, le bon d'achat ou le colis de Noël (retours attendus pour le 20 novembre).

Le bulletin municipal annuel est en cours de préparation. La parution est prévue courant janvier 2022 (articles à recevoir des associations, des écoles et de la crèche).

➤ **Sébastien MATHON** : au 1er janvier 2022 toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Cela permettra notamment de mesurer en temps réel la consommation foncière. Le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) mettra à disposition des communes les outils nécessaires.

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 prône le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) afin de préserver les terres agricoles et la biodiversité.

Les travaux du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) continuent. Une présentation sera faite en commission d'urbanisme.

➤ **Pascale LIOUTIER** : Le vernissage de l'exposition de peinture du 5 novembre dernier s'est très bien passé. L'acoustique de la nouvelle salle culturelle est meilleure que prévue. Au mois de décembre, une manifestation sera organisée dans cette salle.

Serge SCOTTO DI VETTIMO rajoute que le sol de cette salle n'est pas traité et que des tâches ont tendance à se former. D'autre part, elle n'est pas indiquée et des personnes rencontrent quelques difficultés à la trouver.

Une date sera fixée pour l'inauguration de cette salle.

En ce qui concerne le fleurissement de la commune, des bulbes et autres plantations seront mis en place pour une floraison printanière, estivale et automnale.

Elle rajoute que le CAUE (Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) propose d'accompagner les collectivités en terme de fleurissement.

Jean-Paul GIMON dit qu'il fait partie de la commission « fleurissement » créée par la commune et qu'il n'a pas été convié à la réunion pour décider des plantations à mettre en place. Il rappelle qu'il avait demandé un programme « fleurissement » pour 5 ans.

Martine MARION dit qu'il faudrait fleurir les entrées du village, notamment vers la cave coopérative et les terrains de boules. Les habitants pourraient être associés à la démarche (label village fleuri...).

➤ **Alain BOUDON** : le branchement pour l'alimentation en eau potable de la zone NGV (gens du voyage) est réalisé par le service des eaux de la commune d'Aubenas. La borne fontaine sera mise en place par le SIAE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et Eau).

Jean-Paul GIMON dit que les factures d'eau sont désormais envoyées sous forme d'un « titre ASAP ». Le détail de la facture n'est pas joint, notamment les m3 consommés et le prix de l'eau et de l'assainissement. Alain BOUDON répond que les ASAP sont directement édités par un centre éditique en fonction des éléments fournis par le SIAE et que le syndicat n'a pas la maîtrise des documents envoyés aux habitants. Jean-Paul GIMON rajoute qu'il appartient au SIAE de résoudre ce dysfonctionnement.

➤ **Philippe FARJON** : propose un nettoyage de la commune (ramassage des déchets). Cette opération pourrait se dérouler un samedi après-midi (avant ou après les fêtes de fin d'année ?).

Il propose plusieurs dates : le 4 décembre, le 8 janvier ou le 12 février. Les habitants de la commune pourraient être associés à cette opération.

Patrick CORTIAL rajoute que les riverains devraient nettoyer devant chez eux, comme le faisaient les anciens.

Le Maire précise qu'il convient de contacter notre assureur afin de savoir si la commune est « couverte » pour cette opération.

➤ **Serge SCOTTO DI VETTIMO** a réuni le personnel de l'école des Champs mercredi 20 octobre dernier afin de dispenser une formation PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

Cette formation, très attendue, a été appréciée par les agents. Elle sera suivie d'exercices pratiques en début d'année 2022. Une information sera faite auprès des parents d'élèves.

Alain JABRY souligne le travail réalisé par Serge SCOTTO DI VETTIMO pour la mise en place de ce PPMS.

Serge SCOTTO DI VETTIMO et Alain JABRY ont suivi une formation sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal. Les principaux risques identifiés sur la commune sont : les inondations, les feux de forêt, le transport de matières dangereuses. Le groupe de travail PCS se réunira au début du mois de décembre.

Il rappelle ensuite qu'une commission « mobilité » doit être mise en place pour le début d'année 2022.

➤ **Jean-Paul GIMON** : dit que la portion de la route des Champs vers l'ancienne propriété des conjoints CHAMBON est dangereuse et demande si lors de la vente de ce bien, la commune a prévu d'acquiescer une bande de terrain le long de la voie communale. Sébastien MATHON répond qu'il n'a pas été prévu d'emplacement réservé sur cette zone au profit de la commune sur le PLU, mais qu'une discussion est engagée avec les propriétaires dans ce sens, afin de réaliser un trottoir.

Jean-Paul GIMON souligne l'importance de traiter les eaux pluviales. En effet, les écoulements sur la chaussée peuvent représenter un danger pour les automobilistes en cas de verglas, notamment sur la route du Camping, au niveau du Pont du Saint-Grand.

Il demande ensuite des précisions sur le projet alimentaire territorial mené par les Communautés de Communes du Bassin d'Aubenas et du Val de Ligne. Pascale LIOUTIER répond avoir participé à une réunion d'informations à laquelle les agriculteurs étaient conviés afin de recenser les parcelles « à potentiel ».

➤ **Christine ROURE** précise qu'elle a souhaité faire profiter à la commune de la présence sur la commune de la réalisatrice Christiane MORDELET, dans le cadre du mois du film documentaire, par l'organisation de la projection des films « La Bergère des Glaces » à 20 h 00 (tout public – à l'Espace Maurice Champel) et « Grandir au Ladakh » à l'attention des élèves des 2 écoles (l'après-midi), le jeudi 25 novembre prochain.

➤ **Marie-France MARTIN** : En raison de l'épisode cévenol du mois d'octobre dernier, la voie verte au niveau de la commune d'UCEL a été fermée. Le revêtement de la voie a été emporté par la crue. L'opération « adopte 2 poules » menée par la CCBA a rencontré un vif succès. Elle est maintenant terminée. La nouvelle action engagée est « faire son propre compost ».

➤ **Elisabeth MAZON** : Les travaux de réfection des 2 courts de tennis ont commencé et devraient se terminer courant décembre. Seul le revêtement de sol définitif sera installé au printemps (après les gelées). Les entraînements ont actuellement lieu au Tennis Club de LABEGUDE.

➤ **Alain JABRY** : a participé au Comité Syndical du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) le 18 octobre dernier. A la demande de Jean-Paul GIMON, il précise que l'augmentation du coût de la fourniture d'électricité a été abordée. Il est recommandé aux communes d'anticiper cette hausse en prévoyant 25 % de plus sur les prévisions budgétaires 2022. Alain JABRY rajoute que le prix de l'électricité est indexé sur les cours des marchés boursiers des énergies.

Dans le cadre du programme des travaux d'éclairage public, Alain JABRY et Jean-Marie ALLIX ont fait le tour de la commune avec les services du SDE07 afin de recenser les points noirs à résorber et les luminaires à remplacer par des LED. La continuité des routes d'Alès et de la Cave Coopérative sera traitée en priorité. Le devis nous sera adressé prochainement (enveloppe annuelle : environ 30 000 €).

Les travaux d'éclairage public du rond-point des Moulines seront réalisés dans le courant du mois de janvier 2022 en raison d'un problème d'approvisionnement.

32 points d'éclairage public ont été recensés en panne et ont été signalés au SDE07 sur la plateforme « Muse ».

Suite au programme de rénovation de l'école des Champs (en 2013), l'isolation de la sous-dalle n'a pas tenu. Dans le cadre de la garantie décennale, un expert a été diligenté. Environ 500 m² de surface seront à refaire.

Les travaux de remplacement des fenêtres d'une partie de l'école seront effectués pendant les vacances de Noël par l'entreprise CMV.

La climatisation été/hiver dans la classe de petite section de maternelle a été mise en place.

➤ **Bernadette PERRIER** : Reprise ce jour de l'école après les vacances de la Toussaint.

Les services du Palabre vont intervenir pendant le temps de garderie du soir (le mardi) pour proposer des jeux aux enfants des classes de primaire jusqu'aux prochaines vacances de Noël.

Le Conseil d'Ecole s'est tenu le 19 octobre dernier : bons retours des enseignants et des délégués des parents d'élèves.

Le 20 octobre, formation PPMS à l'école par Serge SCOTTO DI VETTIMO.

Bernadette PERRIER et Patrick CORTIAL ont participé à l'assemblée générale de l'Amicale Laïque et de l'OGEC.

Marie-France MARTIN et Bernadette PERRIER se sont rendues, à la semaine à thème sur les pompiers organisée à la crèche.

Le 2 septembre, Marlène CHIFFLET, nouvelle directrice de l'Ecole Saint-Joseph a été reçue à la Mairie.

Dans le cadre du CCAS et à la demande de Monsieur le Préfet, les personnes vulnérables recensées sur le registre communal ont été contactées par téléphone le 27 octobre dernier par Bernadette PERRIER et Martine MARION afin de les sensibiliser sur l'importance de la 3^{ème} dose de vaccin. Ces appels reçoivent un excellent accueil.

➤ **Patrick CORTIAL** : rend compte de la réunion avec les associations pour le planning d'occupation de l'espace Maurice Champel.

Il précise que la salle ne pourra pas être utilisée 3 semaines en avril (élections présidentielles) et 2 semaines en juin (élections législatives). Pour rappel, les trois bureaux de vote seront installés à l'espace Maurice Champel.

Il est étonné de ne pas avoir reçu d'invitation pour l'assemblée générale de l'Entente Ardèche Méridionale Hand-Ball malgré le versement d'une subvention et le prêt de salle (point à éclaircir).

Il félicite les organisateurs du Comité d'Animations pour la bonne organisation de la castagnade et du marché de Noël qui se sont tenus dimanche 7 novembre sur la place du Village.

Les travaux de voirie prévus au budget sont terminés. Le Décompte Général et Définitif reste à recevoir.

La peinture routière sera refaite vers le quartier du Bosquet.

L'élagage de tous les platanes sera réalisé par l'entreprise AGRIVALS à partir du 15 novembre.

Jean-Paul GIMON demande où en est la régularisation de l'adressage postal. Patrick CORTIAL répond que Magali (adjoint administratif) travaille sur le dossier et qu'ils doivent se rendre sur place pour les points délicats.

Jean-Paul GIMON rajoute que des soucis de dimensionnement des réseaux pourraient affecter les nouveaux raccordements à la fibre optique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.



Le Maire
Philippe ROUX